



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109857

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de mettre en place, auprès du Premier ministre, une structure de pilotage de l'action extérieure de l'État, qui associe les ministères et opérateurs publics intervenant à l'étranger. Les ambassadeurs, qui seraient rattachés à cette structure, en seraient les représentants sur le terrain. M. Bruno Bourg-Broc demande à de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Le comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger (CIMEE), placé sous la présidence du Premier ministre, a précisément pour rôle de piloter les moyens de l'État à l'étranger et de veiller à la cohérence entre les priorités politiques et les moyens alloués. Le comité permanent du CIMEE, auquel participent tous les ministères concourant à l'action extérieure de la France, est présidé par le secrétaire général du Gouvernement. Les ambassadeurs, nommés par le Président de la République, représentent l'ensemble des services de l'État à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109857

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11704

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2089